

COMMUNE DE
PIERREPONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE L' AISNE

DÉLIBÉRATION N° 2020-30
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Cédric MÉREAU.

Date de convocation : 21/09/2020

Date d'affichage : 21/09/2020

Étaient présents : Mmes et MM. : GREFFIER Lucie, KALITINSKY Nicolas, KORKUS François, LEDUC Christine, LOIZON Karine, MEREAU Cédric, PARADIS Alain, PIGNI Sonia.

Étaient absents excusés : COLLOT Ludovic, GILLES Patricia, PARENT Anthony.

Pouvoirs : COLLOT Ludovic à LEDUC Christine, PARENT Anthony à MEREAU Cédric.

Secrétaire de séance : Sonia PIGNI.

Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Pierrepont, par la société NORDEX FRANCE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après nommé " le Projet").

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France pourrait édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal,

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation,

Considérant que la société NORDEX France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet,

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de convention de chemins,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour /1 contre :

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 002-210205779-20200929-DELIB202030-DE

- Se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- Approuve le principe de l'implantation du Projet sur la commune et la mise à disposition de se(s) parcelle(s) ou chemin(s) à la société NORDEX France.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Le Maire, Cédric MEREAU



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le :
Et de la publication le :
Le Maire, Cédric MEREAU

N° AR préfecture : 002-210207779-20200929-DELB202030-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 Reçu en préfecture le 06/10/2020 Affiché le ID : 002-210205779-20200929-DELIB202030-DE
--